

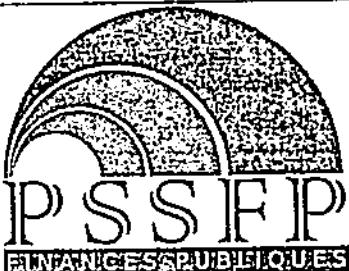
REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix- Travail- Patrie

MINISTERE DES FINANCES

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME SUPERIEUR DE
SPECIALISATION EN FINANCES PUBLIQUES



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace- Work- Fatherland

MINISTRY OF FINANCE

GENERAL SECRETARIAT

ADVANCED PROGRAM OF SPECIALISATION
IN PUBLIC FINANCE

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES DU MINFI

DEMANDE DE COTATION

N° ..00.004./DC/MINFI/SG/CIPM/PSSFP/UAAF/SPM/2025 DU 13.05.25
RELATIVE A LA FOURNITURE ET LIVRAISON DES
EQUIPEMENTS SPORTIFS AU PSSFP.

DESIGNATION DES PRESTATIONS	FOURNITURE ET LIVRAISON DES EQUIPEMENTS SPORTIFS AU PSSFP.
FINANCEMENT	BUDGET/PSSFP/Exercices 2025
DÉLAI D'EXÉCUTION (EN JOURS CALENDAIRES)	Trente (30) jours.
IMPUTATION	670620
COÛT PRÉVISIONNEL	25 000 000 (vingt-cinq millions) de FCFA TTC.

DOSSIER DE DEMANDE DE COTATION

MAI 2025



SOMMAIRE

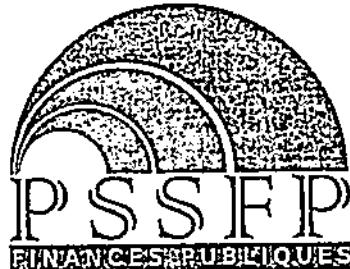
	page
PIECE N° 0 - AVIS DE CONSULTATION	
PIECE N° I - LETTRE D 'INVITATION A SOUMISSIONNER	
PIECE N° II - REGLEMENT DE CONSULTATION	
2.1 - Le dossier de consultation	
2.2 - Préparation des offres	
2.3 - Dépôt des offres	
2.4 - Ouverture des plis et évaluation des offres	
2.5 - Attribution de la lettre commande	
PIECE N° III - MODELES D'ANNEXES	
3.1 - Lettre de soumission	
3.2 – Caution de soumission.....	
3.3 - Description technique des prestations	
3.4 - Cadre de devis estimatif, descriptif et quantitatif	
3.5 - Tableau de comparaison des offres	
3.6 – Liste des banques agréées	
PIECE N° IV - PROJET DE LETTRE-COMMANDE	
LETTRE-COMMANDE	
SOMMAIRE.....	
CHAPITRE I : GENERALITES	
CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE – COMMANDE.....	
CHAPITRE III : DISPOSITION FINANCIERE	
CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES	

REPUBLIC DU CAMEROUN
Paix- Travail- Patrie

MINISTERE DES FINANCES

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME SUPERIEUR DE
SPECIALISATION EN FINANCES PUBLIQUES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace- Work- Fatherland

MINISTRY OF FINANCE

GENERAL SECRETARIAT

ADVANCED PROGRAM OF SPECIALISATION
IN PUBLIC FINANCE

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION

N° 00004./DC/MINFI/SG/CIPM/PSSFP/UAAF/SPM/2025 DU 13/05/2015
RELATIVE A LA FOURNITURE ET LIVRAISON DES
EQUIPEMENTS SPORTIFS AU PSSFP.

PIECE N° 0

AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION

MAI 2025



COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES DU MINFI

AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION

(A publier par voie de presse et/ou d'affichage)

Objet : Fourniture et livraison des équipements sportifs au PSSFP.

Dans le cadre de l'exécution du projet cité en référence, le Président du Comité de Pilotage du Programme Supérieur de Spécialisation en Finances Publiques (PSSFP), envisage de procéder à l'acquisition, la livraison et le service après-vente des équipements sportifs pour le compte du Programme.

La participation à cette consultation est ouverte aux entreprises et sociétés de droit camerounais, en règle avec l'administration fiscale camerounaise, dont les noms figurent sur la liste restreinte ci-après :

- PRINT MARK'S GRAPHICS, B.P : 12629 Yaoundé, Tel : 699 536 572/675 665 119
- ETS BATIBAL, BP : 0000 Tel : 696 23 58 37
- ETS RAHMA, B.P : 8821 Yaoundé Tel : 699 333 886
- ETS SAINT JOSEPH & FILS AUTOMOBILE, B.P : 7420 Tel : 677 922 237/699 483 393
- ETS LULI & COMPAGNIES SERIF SERVICES BP : 0000 Tel : 690 104 930/681 593 743

Le dossier de consultation peut être consulté gratuitement auprès du *Programme Supérieur de Spécialisation en Finances Publiques BP : 2332 Yaoundé-Messa, Immeuble de la Solidarité sis au Camp-Sic Messa, E-mail : info@pfinancespubliques.org; mbapierro@yahoo.fr, Tél : 671 17 18 08/ 699 16 55 60 / 697 92 13 32, Site Web : www.pfinancespubliques.org*, et peut être retiré contre présentation d'une quittance de versement au Trésor Public d'une somme non remboursable de vingt-cinq mille (25 000) Francs CFA.

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, et doit être déposée au Programme Supérieur de Spécialisation en Finances Publiques BP : 2332 Yaoundé-Messa, Immeuble de la Solidarité sis au Camp-Sic Messa, porte .227. au plus tard le 24.06.2025 à 13 heures, sous enveloppe cachetée avec la mention :

CONSULTATION N°00001DC/MINFI/CIPM/PSSFP/UAAF/SPM/2025 DU 3 MAI 2025
POUR LA FOURNITURE ET LIVRAISON DES EQUIPEMENTS SPORTIF AU PSSFP

« À N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».

Les offres seront débrouillées au plus tard le 24.06.2025, à 14 heures, dans la salle de réunion de la Commission Interne de Passation des Marchés du MINFI sis à Mvog-Ada immeuble face collège Montesquieu siégeant en présence des soumissionnaires qui le désirent ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier.

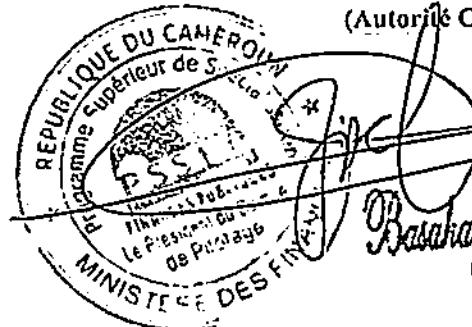
Les offres devront être chiffrées Hors Taxes sur la Valeur Ajoutée (HTVA) et Toutes Taxes Comprises (TTC) et accompagnées du modèle de soumission signé.

Yaoundé, le 3 MAI 2025

Le Président du Comité de Pilotage du PSSFP
(Autorité Contractante)

Ampliations :

- MINMAP (pour information)
- SOPECAM (pour publication)
- PRESIDENT/CIPM (pour information)
- ARMP (pour publication au JDM)
- AFFICHAGE/ARCHIVES (pour information et mémoire)



Basé sur Achille Nette



MINFI INTERNAL CONTRACTS AWARDS COMMISSION

NOTICE OF CONSULTATION FOR A QUOTATION REQUEST
(To be published in the press and/or on notice boards)

Subject : Supply and delivery of sports equipment to the PSSFP.

As part of the execution of the referenced project, the President of the Steering Committee of the Higher Specialization Program in Public Finance (PSSFP), plans to proceed with the acquisition, delivery and after-sales service of sports equipment on behalf of the Program.

Participation in this consultation is open to companies and corporations incorporated under Cameroonian law, in good standing with the Cameroonian tax administration, whose names appear on the short list below:

- PRINT MARK'S GRAPHICS, B.P : 12629 Yaoundé, Tel : 699 536 572/675 665 119
- ETS BATIBAL, BP : 0000 Tel : 696 23 58 37
- ETS RAHMA, B.P : 8821 Yaoundé Tel : 699 333 886
- ETS SAINT JOSEPH & FILS AUTOMOBILE, B.P : 7420 Tel : 677 922 237/699 483 393
- ETS LULI & COMPAGNIES SERIF SERVICES BP : 0000 Tel : 690 104 930/681 593 743

The consultation file can be consulted free of charge at the *Higher Specialization Program in Public Finance* BP: 2332 Yaoundé-Messa, Immeuble de la Solidarité located at Camp-Sic Messa, E-mail: info@pfinancespubliques.org; mbapierro@yahoo.fr, Tel: 671 17 18 08/ 699 16 55 60 / 697 92 13 32, Website: www.pfinancespubliques.org, and can be withdrawn upon presentation of a receipt for payment to the Public Treasury of a non-refundable sum of *twenty-five thousand (25,000) CFA Francs*.

Each offer, written in French or English in seven (07) copies including one (01) original and six (06) copies marked as such, must be submitted to the Higher Specialization Program in Public Finance BP: 2332 Yaoundé-Messa, Immeuble de la Solidarité located at Camp-Sic Messa, door 227, no later than 24.04.2025, at 1 p.m., in a sealed envelope with the following message:

CONSULTATION NO. 00001/RQ/MINFI/C1PM/PSSFP/UAAF/SPM/2025 ON 13.05.2025
FOR THE SUPPLY AND DELIVERY OF SPORTS EQUIPMENT TO THE PSSFP.
"TO BE OPENED ONLY DURING THE VOTE COUNTING SESSION."

The offers will be examined no later than 24.04.2025 at 2 p.m. in the meeting room of the Internal Procurement Commission of the MINFI located in Mvog Ada building opposite Montesquieu College, sitting in the presence of the bidders who wish to do so or their duly authorized representatives who have perfect knowledge of the file.

Only bidders may attend this opening session or be represented by a duly authorized representative of their choice.

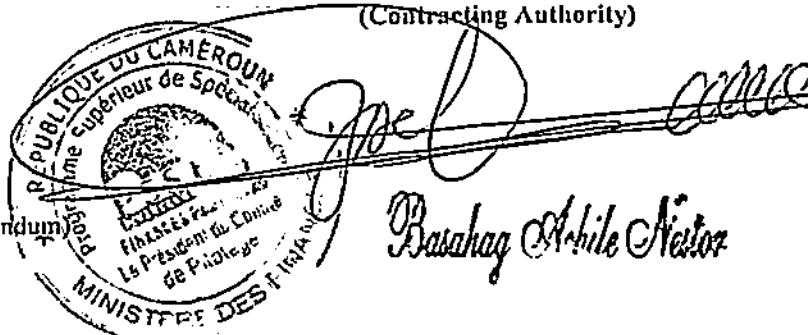
Bids must be priced excluding value-added tax (VAT) and including all taxes (ITC) and accompanied by the signed submission template.

13 MAI 2025
Yaoundé,

The Chair of the PSSFP Steering Committee
(Contracting Authority)

Amendments:

- MINMAP / (for information)
- SOPECAM (for publication)
- PRESIDENT/CIPM (for information)
- ARMP (for publication in the JDM)
- POSTING/ARCHIVES (for information and memorandum)



REPUBLICUE DU CAMEROUN
Paix- Travail- Patrie

MINISTERE DES FINANCES

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME SUPERIEUR DE
SPECIALISATION EN FINANCES PUBLIQUES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace- Work- Fatherland

MINISTRY OF FINANCE

GENERAL SECRETARIAT

ADVANCED PROGRAM OF SPECIALISATION
IN PUBLIC FINANCE

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES DU MINFI

DEMANDE DE COTATION

N° 0000.1/DC/MINFI/SG/CIPM/PSSFP/UAAF/SPM/2025 DU 13/05/2025
RELATIVE A LA FOURNITURE ET LIVRAISON DES
EQUIPEMENTS SPORTIFS AU PSSFP.

PIECE N° I

LETTRE D'INVITATION A SOUMISSIONNER

MAI 2025

f

LETTRE D'INVITATION A SOUMISSIONNER

Objet : Fourniture et livraison des équipements sportifs au PSSFP.

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'exécution du projet cité en référence, le Président du Comité de Pilotage du Programme Supérieur de Spécialisation en Finances Publiques (PSSFP), envisage de procéder à l'acquisition des équipements sportifs pour le compte du Programme.

A cet effet, vous trouverez ci-joint le bordereau descriptif et quantitatif de cette fourniture que je vous demande de bien vouloir chiffrer et me retourner au plus tard le ...24/05/2025, à 13 heures sous enveloppe unique cachetée adressée au Président du Comité de Pilotage du Programme Supérieur de Spécialisation en Finances Publiques, Maître d'Ouvrage avec la mention :

**CONSULTATION N° QCCQ.1./DC/MINFI/SG/CIPM/PSSFP/UAAF/SPM/2025 DU 24/05/2025
RELATIVE A LA FOURNITURE ET LIVRAISON DES EQUIPEMENTS SPORTIF AU
PSSFP.**

« À N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».

Les offres seront dépouillées au plus tard le ...24/05/2025, à 14 heures dans la salle de réunion de la Commission Interne de Passation des Marchés du MINFI sise à Mvog-Ada immeuble face collège Montesquieu siégeant en présence des soumissionnaires qui le désirent ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier

Votre offre devra être chiffrée hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) et toutes taxes comprises (TTC) et accompagnée du modèle de soumission signé et valant engagement ferme au cas où votre offre serait retenue.

Ces équipements sportifs devront être livrés dans un délai de trente (30) jours, à compter de la date de notification de l'ordre de service d'effectuer la livraison.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, l'expression de mon profond respect.

Yaoundé, le 13 MAI 2025....

**Le Président du Comité de Pilotage du PSSFP
(Autorité Contractante)**

REPUBLIC DU CAMEROUN
Paix- Travail- Patrie

MINISTERE DES FINANCES

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME SUPERIEUR DE
SPECIALISATION EN FINANCES PUBLIQUES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace- Work- Fatherland

MINISTRY OF FINANCE

GENERAL SECRETARIAT

ADVANCED PROGRAM OF SPECIALISATION
IN PUBLIC FINANCE

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES DU MINFI

DEMANDE DE COTATION

N°000.1./DC/MINFI/SG/CIPM/PSSFP/UAAF/SPM/2025 DU 13/05/2025
RELATIVE A LA FOURNITURE ET LIVRAISON DES
EQUIPEMENTS SPORTIFS AU PSSFP.

PIECE N° II REGLEMENT DE LA CONSULTATION

MAI 2025

+

2.1 - LE DOSSIER DE CONSULTATION

Article 1^{er}. - Contenu du Dossier de consultation

- 1.1 Le Dossier de consultation décrit les fournitures faisant l'objet d'une certaine catégorie de Lettre-Commande, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions de ces lettres commandes.
- 1.2 Le dossier de consultation comprend les documents ci-après :
 - (a) La lettre d'invitation à soumissionner,
 - (b) Les spécifications techniques,
 - (c) Le bordereau descriptif et quantitatif
 - (d) Le modèle de soumission,
 - (e) Le projet de lettre commande,
 - (f) Le modèle de tableau de comparaison des offres.
- 1.3 Le Fournisseur devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de consultation.

2.2 - PREPARATION DES OFFRES

Article 2. - Langue de l'offre

L'offre ainsi que toutes les correspondances constituant l'offre seront rédigées en français ou en anglais.

Article 3. - Documents constitutifs de l'offre

Le dossier de demande de cotation présenté par le fournisseur comprendra les pièces suivantes:

PARTIE I : PIECES ADMINISTRATIVES

- (a) La quittance d'achat de la Demande de cotation, d'une somme non remboursable de vingt-cinq mille (25 000) Francs CFA;
- (b) Caution de soumission timbrée, accompagnée du récépissé délivré par la Caisse de Dépôts et de Consignation (CDEC), d'un montant de cinq cent mille (500 000) FCFA et d'un délai de validité de quatre-vingt-dix (90) jours émise par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurances agréée par le Ministre en charge des Finances suivant le modèle joint; (voir liste des établissements bancaires et compagnies d'assurances agréés par le MINFI en annexe). *Elle doit être timbrée au tarif en vigueur et porter toute mention manuscrite de l'établissement financier émetteur.* L'absence ou la non-conformité de la caution de soumission entraînera le rejet systématique de l'offre.
- (c) Attestation de domiciliation bancaire émis par une banque de premier ordre agréée par le Ministre en charge des Finances;
- (d) Une attestation de conformité fiscale timbrée;
- (e) Attestation d'immatriculation timbrée;
- (f) Attestation pour soumission délivrée par un responsable compétent de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) ;
- (g) Certificat de non exclusion des Marchés Publics délivré par un responsable compétent de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP);
- (h) Attestation de non faillite délivrée par le Tribunal de première instance du ressort du siège social de l'entreprise;
- (i) un plan de localisation timbré certifié sur l'honneur par le soumissionnaire.



PARTIE II : OFFRE DU FOURNISSEUR

- (a) La lettre de soumission, datée et signée ;
- (b) Le Bordereau Descriptif et Quantitatif dûment rempli, daté et signé ;
- (c) La Lettre-Commande, remplie et signée.

N.B :

- les pièces administratives devront être produites en original pour les uns et en copies certifiées conformes pour les autres et datées de moins de trois (03) mois à la remise des offres ;
- les différentes parties du dossier doivent obligatoirement être séparées par les intercalaires de couleur autre que la couleur blanche aussi bien dans l'original que dans les copies ;

Article 4. - Présentation de l'Offre

4.1 Le Fournisseur précisera dans la soumission le lieu de livraison et la nature des prix :

- a. hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA)
- b. toutes taxes et tous droits de douanes (TTC), compris.

4.2 Le Fournisseur complétera le Bordereau Descriptif et Quantitatif fourni dans le Dossier de demande de cotation, en indiquant les caractéristiques des fournitures dans la ligne qui lui est réservée, les prix unitaires, le prix total pour chaque article et les délais des fournitures qu'il se propose de livrer en exécution de la lettre commande.

4.3 Le Fournisseur remplira et signera le projet de Lettre-Commande

Article 5. - Monnaies de l'offre

Les prix seront libellés en Francs CFA.

Article 6. - Délai de validité des offres

Les offres seront valables pour la période de soixante (60) jours.

2.3 - DEPOT DES OFFRES

Article 7. - Cachetage et marquage des offres

Les Fournisseurs placeront l'original et les six (06) copies de leur offre dans une enveloppe unique et cachetée :

adressée au Maître d'Ouvrage à l'adresse indiquée dans l'avis de consultation et portant le nom du projet, le titre et le numéro de la consultation.

Article 8. - Date et heure limite de dépôt des offres

Les offres doivent être reçues à l'adresse et au plus tard à l'heure et à la date indiquées dans la lettre d'invitation à soumissionner.

2.4 - OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES

Article 9. - Ouverture des plis par la Commission Interne de Passation des Marchés

9.1 La Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du Maître d'Ouvrage ouvrira les plis en présence des représentants des fournisseurs qui souhaitent assister à l'ouverture des offres qui aura lieu le même jour que le jour du dépôt des offres et dans l'heure qui suit celle du dépôt des offres.

9.2 La Commission Interne de Passation des Marchés suscitée établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.



Article 10. - Vérification de la conformité et Comparaison des offres

La Commission Interne de Passation des Marchés procédera à la vérification de la conformité et à la comparaison des offres en procédant dans l'ordre suivant :

- vérifier que la Lettre de Cotation est bien remplie, datée et signée avec le nom et titre du signataire
- l'examen de la conformité des offres, du point de vue des délais et spécifications techniques ;
- la vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- l'élaboration d'un tableau récapitulatif des offres sur la base des montants corrigés des erreurs arithmétiques éventuelles, classés par ordre croissant.

2.5 - ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE

Article 11. - Attribution de la lettre commande

La Commission Interne de Passation des Marchés proposera l'attribution de la lettre commande au Fournisseur, dont elle aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Consultation, et qu'elle est l'offre la moins-disante.

Si l'offre du soumissionnaire moins disant ne satisfait pas aux conditions de qualifications minimales imposées, l'offre sera écartée et la Commission Interne de Passation des Marchés procédera à l'examen de l'offre du soumissionnaire classé second dans l'ordre du tableau récapitulatif établi par ordre croissant des montants des cotations. Cette procédure peut se répéter en cas d'offres incomplètes ou de soumissionnaires vérifiés non qualifiés.

Article 12. - Communiqué de l'attribution de la lettre commande

Le Maître d'Ouvrage décidera de l'attribution et publiera le résultat de la lettre commande dans le Journal des Marchés, par voie de presse et/ou par voie d'affichage en communiquant :

- a) Le nom de l'attributaire,
- b) L'objet de la consultation,
- c) Le montant de la lettre commande
- d) Le délai de livraison.

Article 13. - Signature de la Lettre-Commande

Au plus tard dans les quinze (15) jours suivant l'attribution, la lettre commande sera signée par le Maître d'Ouvrage et sera notifiée au Fournisseur qui se chargera de l'enregistrer selon la procédure en vigueur.

Article 14. - Corruption et manœuvres frauduleuses

Les Présidents et Membres de Commission et les Fournisseurs doivent observer en tout temps, les règles d'éthiques professionnelles les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessus sont définies de la façon suivante :

- (a) est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'une lettre commande,
- (b) est coupable de "corruption" quiconque fournit, sollicite ou accepte plusieurs cotations émises par le même fournisseur sous des noms des sociétés différentes et/ou sur des numéros d'enregistrement différents
- (c) se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'une lettre commande de manière préjudiciable au Maître d'Ouvrage.

"Manœuvres frauduleuses" comprend notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver ainsi le Maître d'Ouvrage des avantages de cette dernière.

REPUBLIC DU CAMEROUN
Paix- Travail- Patrie

MINISTERE DES FINANCES

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME SUPERIEUR DE
SPECIALISATION EN FINANCES PUBLIQUES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace- Work- Fatherland

MINISTRY OF FINANCE

GENERAL SECRETARIAT

ADVANCED PROGRAM OF SPECIALISATION
IN PUBLIC FINANCE

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES DU MINFI

DEMANDE DE COTATION

N°00001.../DC/MINFI/SG/CIPM/PSSFP/UAAF/SPM/2025 DU 13/05/2025
RELATIVE A LA FOURNITURE ET LIVRAISON DES
EQUIPEMENTS SPORTIFS AU PSSFP.

PIECE N° III

MODELES D'ANNEXES

MAI 2025

A

3.1 - LETTRE DE SOUMISSION

Date :

Consultation N°/DC/MINFI/SG/CIPM/PSSFP/UAAF/SPM/2025 du
relative à la fourniture et des équipements sportifs au PSSFP.

A Monsieur le Président du Comité de Pilotage

Monsieur le Président,

Après avoir examiné le dossier de consultation dont nous vous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés, offrons de fournir et de livrer conformément à la demande de cotation et pour la somme de F CFA (*en lettres et en chiffre*). Hors Taxe sur la Valeur Ajoutée et Toutes Taxes Comprises FCFA (*en chiffres et en chiffre*).

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à livrer les fournitures selon les dispositions précisées dans le bordereau descriptif et quantitatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de (*Nombre de jours*) à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans la lettre d'invitation à soumissionner, l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'une Lettre Commande en bonne et due forme soit préparée et signée, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution d'une lettre commande, constituera un Contrat nous obligeant réciproquement.

Yaoundé, le

Signature

Nom et qualité du signataire pour le compte
du Candidat



3.2- MODELE DE CAUTION DE SOUMISSION

Adressée à Monsieur le Président du Comité de Pilotage du Programme Supérieur de Spécialisation en Finances Publiques, Maître d’Ouvrage.

Attendu que l’entreprise/Société, _____, ci-dessous désignée « le Soumissionnaire » a soumis son offre en date du _____ [date du dépôt de l’offre] pour exécuter la fourniture du _____ [rappeler l’objet de la DC], ci-dessous désigné « l’offre » et pour laquelle il doit joindre un cautionnement provisoire équivalent à _____ (le montant) francs CFA, que la banque s’engage à régler intégralement au Maître d’Ouvrage, s’obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

Si le soumissionnaire retire l’offre pendant la période de validité spécifiée par lui sur l’acte de soumission ;
Ou

Si le soumissionnaire, s’étant vu notifier l’attribution du marché par le Maître d’Ouvrage pendant la période de validité ;

Manque à signer ou refuse de signer la Lettre-Commande, alors qu’il est requis de le faire ;

Manque à fournir ou refuse de fournir le cautionnement définitif du marché, comme prévu dans celui-ci.

Nous nous engageons à payer au Maître d’Ouvrage un montant allant jusqu’au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa demande écrite, sans que le Maître d’Ouvrage soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa demande, le Maître d’Ouvrage notera que le montant qu’il réclame lui est dû parce que l’une ou l’autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies, et qu’il spécifiera quelle(s) condition(s) a (ont) joué.

La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par le Maître d’Ouvrage pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu’au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des offres. Toute demande du Maître d’Ouvrage tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque
à , le

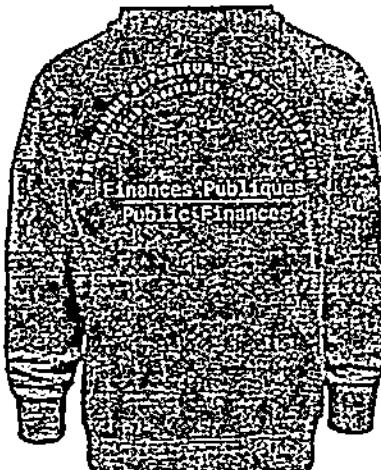
(Signature de la banque)

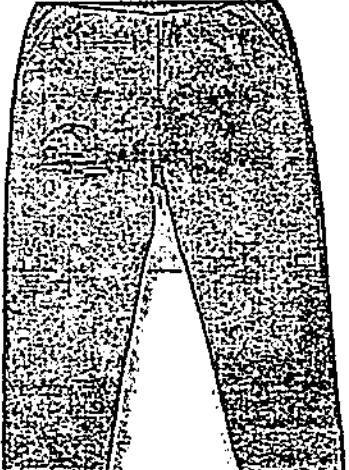


3.3 – DESCRIPTION TECHNIQUE DES FOURNITURES

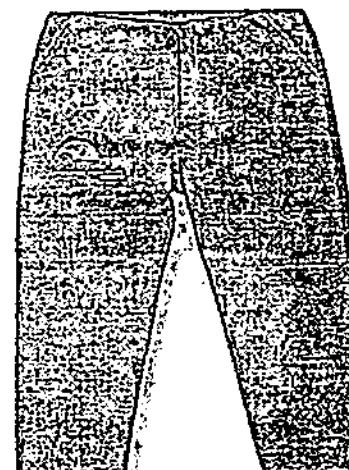
FOURNITURE ET LIVRAISON DES EQUIPEMENTS SPORTIFS AU PROGRAMME SUPERIEUR DE SPECIALISATION EN FINANCES PUBLIQUES.

Numéro de série	Description		
Désignation	Libellé	Poids	Quantité
Survêtement	Jaquette de marque en coton bleu et gris, de marque de haute qualité selon les échantillons fournis au client. Impression du logo en 4 couleurs sur jaquette de marque Taille : S – 4XL, Poids : entre 440 et 740 grammes	Entre 880 et 1 480 grammes	500
	Pantalon de marque en coton bleu et gris, de marque de haute qualité avec pantalon Tissus de haute qualité Impression de logo en 4 couleurs Taille : S – 4XL, Poids : entre 440 et 740 grammes		500
	S : 20 ; M : 50 ; L : 40 ; XL : 180 ; 2XL : 160 ; 3XL : 30 ; 4XL : 20.		









Le fournisseur dispose d'un délai de trente (30) jours à compter de la date de signature de l'ordre de service pour effectuer la livraison.

+

4

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES AUPRES DU MINISTERE DES FINANCES
CONSULTATION N°/DC/MINFI/SG/CIPM/PSSFP/UAAF/SPM/2025 DU RELATIVE A LA FOURNITURE
ET LIVRAISON DES EQUIPEMENTS SPORTIFS AU PSSFP.

Date limite de remise des offres : 2025 à 13 heures.

3.4 – CADRE DU DEVIS DESCRIPTIF, ESTIMATIF ET QUANTITATIF
(À remplir par le candidat)

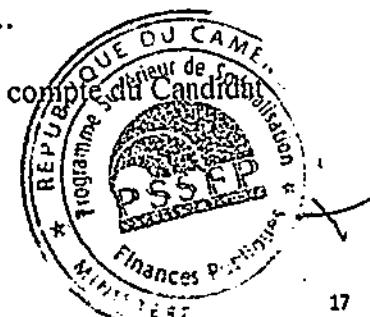
Nº	Description détaillée de l'article	Unité	Quantité	Prix Unitaire (ENCHIFFES)	Prix Total	Livraison			
						délai	lieu		
1.	JAQUETTE DE MARQUE EN COTON BLEU ET GRIS	U	500			Trente (30) jours	PSSFP/ MINFI		
2.	PANTALON DE MARQUE EN COTON BLEU ET GRIS	U	500						
MONTANT TOTAL HORS TVA									
MONTANT TOTAL TTC									
MONTANT AIR (5,5% ou 2,2%)									
MONTANT NET A PAYER									

Arrêté le présent devis à la somme toutes taxes comprises à F CFA

Yaoundé, le

Signature

Nom et qualité du signataire pour le compte du candidat



COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES AUPRES DU MINISTERE DES FINANCES
 CONSULTATION N°/DC/MINFI/SG/CIPM/PSSFP/UAAF/SPM/2025 DU RELATIVE A LA FOURNITURE
 ET LIVRAISON DES EQUIPEMENTS SPORTIFS AU PSSFP.

Date limite de remise des offres : 2025 à 13 heures.

3.5 – CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRE
 (À remplir par le candidat)

No	Description détaillée de l'article	Unité	Prix Unitaire (En chiffres)	Prix Unitaire (En lettre)	Livraison	
					délai	lieu
1.	JAQUETTE DE MARQUE EN COTON BLEU ET GRIS	U			Trente (30) jours	PSSFP/MINFI
2.	PANTALON DE MARQUE EN COTON BLEU ET GRIS	U				

Yaoundé, le

Signature

Nom et qualité du signataire pour le compte du Candidat

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES AUPRES DU MINISTERE DES FINANCES
CONSULTATION N°/DC/MINFL/SG/CIPM/PSSFP/UAAF/SPM/2025 DU RELATIVE A LA FOURNITURE
ET LIVRAISON DES EQUIPEMENTS SPORTIFS AU PSSFP.

Date limite de remise des offres : 2025 à 13 heures.

3.6 – TABLEAU DE VERIFICATION DES PIECES ADMINISTRATIVES

N°	Soumissionnaires	Quittance d'achat de la DC	Caution de soumission d'un montant de cinq cent (500 000) F CFA	Attestation de domiciliation bancaire	Attestation de Conformité fiscale timbrée	Attestation de d'Immatriculation timbrée	Attestation de non exclusion des Marchés Publics (ARMP)	Attestation de non faillite	Attestation pour soumission délivrée par un responsable compétent de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS)	Plan de localisation timbré certifié sur l'honneur par le soumissionnaire
1										
2										
3										
4										
5										
6										

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES AUPRES DU MINISTERE DES FINANCES

CONSULTATION N°/DC/MINFI/SG/CIPM/PSSFP/UAAF/SPM/2025 DU RELATIVE A LA FOURNITURE
ET LIVRAISON DES EQUIPEMENTS SPORTIFS AU PSSFP.

Date limite de remise des offres : 2025 à 13 heures.

3.7 – TABLEAU DE VERIFICATION DES SPECIFICATIONS TECHNIQUES

N°	Soumissionnaires	CRITERES ESSENTIELS		
		Jaquette de marque en coton bleu et gris, de marque de haute qualité selon les échantillons fournis au client. Impression du logo en 4 couleurs sur jaquette de marque	Pantalon de marque en coton bleu et gris, de marque de haute qualité avec pantalon Tissus de haute qualité Impression de logo en 4 couleurs	Poids : Entre 880 et 1 480 grammes
1				
2				
3				
4				
5				
6				

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES AUPRES DU MINISTERE DES FINANCES

CONSULTATION N°/DC/MINFI/SG/CIPM/PSSFP/UAAF/SPM/2025 DU RELATIVE A LA FOURNITURE
ET LIVRAISON DES EQUIPEMENTS SPORTIFS AU PSSFP.

Date limite de remise des offres : 2025 à 13 heures.

3.8 – TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES

No	Nom des soumissionnaires	Adresse	Conformité de l'offre		Livraison		Prix Total TTC	Observations
			oui	non	Délai	lieu		
1.								
2.								
3.								
4.								
5.								
6.								

Membres de la Commission Interne de Passation des Marchés :

<u>Nom</u>	<u>Fonction</u>	<u>Signature</u>

3.6-LISTE DES BANQUES ET COMPAGNIES D'ASSURANCES AGREES ET HABILITEES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS EN 2024 AU CAMEROUN

I) BANQUES

- 1) *Afriland First Bank (FIRST BANK), BP. 11 834, Yaoundé ;*
- 2) *Banque Atlantique du Cameroun (BACM), BP. 2933, Douala ;*
- 3) *Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME), BP. 12 962, Yaoundé ;*
- 4) *Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFIBANK), BP. 600, Douala ;*
- 5) *Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC), BP. 1925, Douala ;*
- 6) *CCA BANK ;*
- 7) *Citibank Cameroon (CITIGROUP), BP. 4 571, Douala ;*
- 8) *Commercial Bank-Cameroun (CBC), BP. 4 004, Douala ;*
- 9) *Ecobank Cameroun (ECOBANK), BP. 582, Douala ;*
- 10) *National Financial Credit-Bank (NFC-Bank), BP. 6 578, Yaoundé ;*
- 11) *Société Commerciale de Banques-Cameroun (SCB-Cameroun), BP. 300, Douala ;*
- 12) *Société Générale Cameroun (SGC), BP. 4 042, Douala ;*
- 13) *Standard Chartered Bank Cameroon (SCBC), BP. 1 784, Douala ;*
- 14) *Union Bank of Cameroon (UBC), BP. 15 569, Douala ;*
- 15) *United Bank for Africa (UBA), BP. 2 088, Douala ;*
- 16) *BANGE BANK CAMEROON*

II) COMPAGNIES D'ASSURANCES

- 16) *Activa Assurances, BP. 12 970, Douala ;*
- 17) *Aréa Assurances S.A., BP. 1 531, Douala ;*
- 18) *Atlantique Assurances S.a, BP. 2 933, Douala ;*
- 19) *Beneficial General Insurance S.A., BP. 2 328, Douala ;*
- 20) *Chanas Assurances S.A., BP. 109, Douala ;*
- 21) *CPA S.A., BP. 54, Douala ;*
- 22) *Nsia Assurances S.A., BP. 2 759, Douala ;*
- 23) *Pro assur S.A., BP. 5 963, Douala ;*
- 24) *SAAR S.A., BP. 1 011, Douala ;*
- 25) *Saham assurances S.A., BP. 11 315, Douala ;*
- 26) *ZenitheInsurance S.A., BP. 1 540, Douala ;*

ROYAL ONLYX INSURANCE

+

REPUBLIC DU CAMEROUN
Paix- Travail- Patrie

MINISTERE DES FINANCES

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME SUPERIEUR DE
SPECIALISATION EN FINANCES PUBLIQUES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace- Work- Fatherland

MINISTRY OF FINANCE

GENERAL SECRETARIAT

ADVANCED PROGRAM OF SPECIALISATION
IN PUBLIC FINANCE

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES DU MINFI

DEMANDE DE COTATION

N°/DC/MINFI/SG/CIPM/PSSFP/UAAF/SPM/2025 DU.....
RELATIVE A LA FOURNITURE ET LIVRAISON DES
EQUIPEMENTS SPORTIFS AU PSSFP.

PIECE N° IV
PROJET DE LETTRE-COMMANDE

MAI 2025

7

REPUBLIC DU CAMEROUN
Paix- Travail- Patrie

MINISTERE DES FINANCES

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME SUPERIEUR DE
SPECIALISATION EN FINANCES PUBLIQUES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace- Work- Fatherland

MINISTRY OF FINANCE

GENERAL SECRETARIAT

ADVANCED PROGRAM OF SPECIALISATION
IN PUBLIC FINANCE

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES DU MINFI

LETTRE-COMMANDE N°/LC/SG/PSSFP/UAAF/SPM/2025 DU
.....
PASSEE APRES DEMANDE DE COTATION N°/DC/MINFI/SG/CIPM/PSSFP/UAAF/SPM/2025
DUPOUR LA FOURNITURE ET LIVRAISON DES EQUIPEMENTS SPORTIFS AU PSSFP.

TITULAIRE :

ADRESSE : BP :
TEL :
FAX :

OBJET : FOURNITURE ET LIVRAISON DES EQUIPEMENTS SPORTIFS AU PSSFP.

LIEU DE LIVRAISON : PROGRAMME SUPERIEUR DE SPECIALISATION EN FINANCES PUBLIQUES

MONTANT : Francs CFA (TOUTES TAXES COMPRISES).

DELAI DE LIVRAISON : Trente (30) jours calendaires.

FINANCEMENT : Budget/PSSFP, Exercices 2025.

IMPUTATION : 670620

SOUSCRITE LE :

SIGNEE LE :

NOTIFIEE LE :

ENREGISTREE LE :

ENTRE

LE PSSFP, REPRESENTE PAR LE PRESIDENT DU COMITE DE PILOTAGE CI-APRES
DENOMNE : «" LE MAITRE D'OUVRAGE

D'UNE PART

ET

LA SOCIETE :

BP :

TEL. :

FAX :

Représentée par :

Ci-après désignée : «LE FOURNISSEUR»

D'AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

K

SOMMAIRE

CHAPITRE I : GENERALITES

- ARTICLE 1^{er}. - OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 2. - PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 3. - PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 4. - TEXTES GENERAUX
- ARTICLE 5. - DEFINITIONS ET ATTRIBUTIONS
- ARTICLE 6. - DELAI ET LIEU DE LIVRAISON
- ARTICLE 7. - DOMICILE DU FOURNISSEUR

CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE-COMMANDE

- ARTICLE 8 - ROLE ET RESPONSABILITE DU FOURNISSEUR
- ARTICLE 9 - CONSISTANCE DES PRESTATIONS
- ARTICLE 10 - DESCRIPTION DES FOURNITURES
- ARTICLE 11 - INFORMATIONS ET DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE FOURNISSEUR
- ARTICLE 12 - RECEPTION DES FOURNITURES
- ARTICLE 13. - ASSURANCE

CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES

- ARTICLE 14. - GARANTIES ET CAUTIONS
- ARTICLE 15. - GENERALITES – PRIX
- ARTICLE 16.- MONTANT DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 17. - AVANCES
- ARTICLE 18. - MODALITES DE PAIEMENT
- ARTICLE 19. - INTERETS MORATOIRES
- ARTICLE 20. - DOMICILIATION BANCAIRE
- ARTICLE 21. - VARIATION DES PRIX
- ARTICLE 22. - PENALITES DE RETARD
- ARTICLE 23. - REGIME FISCAL
- ARTICLE 24.- TIMBRE ET ENREGISTREMENT

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES

- ARTICLE 25.- EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 26. - LITIGES
- ARTICLE 27. - CAS DE FORCE MAJEURE (CCAG article 56)
- ARTICLE 28. - RESILIATION DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 29. - VALIDITE DE LA LETTRE-COMMANDE

8

CHAPITRE I : GENERALITES

ARTICLE 1^{er}. - OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente Lettre-Commande a pour objet la fourniture, livraison et service après-vente des équipements sportifs au Programme Supérieur de Spécialisation en Finances Publiques.

La description de cette fourniture est indiquée dans le descriptif technique des fournitures en annexe 1 de la présente Lettre-Commande.

ARTICLE 2. - PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente lettre-commande est passée suivant Demande de Cotation N°...../DC/MINFI/SG/CIPM/PSSFP /UAAF/SPM/2025 DU

ARTICLE 3. - PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE-COMMANDE

Les pièces contractuelles constitutives de la présente lettre-commande sont par ordre de priorité :

- le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières ;
- la soumission du fournisseur et ses propositions ;
- les dispositions non contraires aux Cahiers de Clauses Techniques et des Clauses Administratives particulières ci-dessus cités ;
- le détail estimatif ;
- le bordereau descriptif et quantitatif.

ARTICLE 4. - TEXTES GENERAUX

La présente lettre commande est soumise :

- la loi n°92/007 du 14 août 1992 portant Code du travail;
- la Loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de la bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun;
- la Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques;
- la loi n°2024/013 du 23 décembre 2024 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2025;
- la loi n°2002/003 du 19 avril 2002 portant Code Général des Impôts;
- le Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés;
- le Décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics;
- le Décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics;
- le Décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics;
- le Décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics;
- l'Arrêté n° 033/CAB/PM du 13 Février 2007 mettant en vigueur le Cahier des Clauses Administratives Générales, applicable aux marchés de travaux publics;
- la Circulaire n°003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics;
- les Circulaires n°002 et n°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 qui précisent les modalités de mutation économique des marchés publics;
- la Circulaire n°00001/PR/MIMAP/CAB/ du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics;
- la Circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics;

- la Circulaire N°00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'Exercice 2025.

ARTICLE 5. - DEFINITIONS ET ATTRIBUTIONS

Pour l'application des dispositions de la présente lettre-commande, il est précisé que:

- **Le Maître d'Ouvrage** est : Le Président du Comité de Pilotage du PSSFP. IL est garant de l'organisation et du bon fonctionnement du marché.
A ce titre, il est le responsable chargé de la signature des ordres de service de livrer les fournitures. IL veille également à la conservation des originaux des documents du marché et à la transmission des copies à l'ARMP par le point focal désigné à cet effet.
- **Le Chef de Service du marché** est : le Chef de l'Unité des Affaires Administratives et Financières (UAAF) du PSSFP. IL veille au respect des clauses administratives, techniques et financières et des délais contractuels.
- **L'Ingénieur du marché** est: le Chef de l'Unité de la Programmation des Activités Académiques et de la Scolarité (UPAAS) du PSSFP. Il doit vérifier que les fournitures et prestations sont conformes aux spécifications techniques décrites au devis technique de la présente Lettre-Commande, les approuver ou les refuser si elles sont non conformes.

ARTICLE 6. - DELAI ET LIEU DE LIVRAISON

Le délai de livraison des fournitures est fixé à trente (30) Jours, à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer la livraison.

La livraison se fera à Yaoundé, au Programme Supérieur de Spécialisation en Finances Publiques.

ARTICLE 7. - DOMICILE DU FOURNISSEUR

Le Fournisseur fait élection de domicile

à :
BP : TEL. : FAX :

Toutes les notifications lui seront valablement faites à cette adresse.

CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE-COMMANDE

ARTICLE 8 - ROLE ET RESPONSABILITE DU FOURNISSEUR

Le Fournisseur a pour mission d'assurer la fourniture de service telle que décrite dans l'article 10 sous le contrôle de l'Ingénieur et ce, conformément aux règles et normes en vigueur au Cameroun et aux spécifications techniques en annexe 1 de la présente lettre commande.

ARTICLE 9 - CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Les prestations objet de la présente Lettre-Commande portent sur les fournitures suivantes :

HAUT PANTALON SURVETEMENTS BLEU ROYAL GRIS – FLOCAGE LOGO CŒUR –
FLOCAGE TEXTE DOS.

ARTICLE 10 - DESCRIPTION DES FOURNITURES

Les fournitures comprennent : la fourniture et la livraison, telles que décrites dans le descriptif technique des fournitures en annexe 1 de la présente Lettre-Commande.

2



ARTICLE 11 - INFORMATIONS ET DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE FOURNISSEUR

Avant la réception définitive, le fournisseur devra transmettre au Maître d'Ouvrage avec Copie de la facture du fournisseur décrivant les fournitures indiquant leurs quantités, leur prix et le montant total, ainsi que :

- la Notification de la livraison ;
- le Certificat de garantie du fabriquant ou du fournisseur ;
- le Certificat d'origine;
- les Certificats de conformité montrant que la fourniture à livrer respecte la norme.

ARTICLE 12 - RECEPTION DES FOURNITURES

La réception des fournitures vaut lieu de réception provisoire et définitive

La Commission de réception des fournitures sera composée des membres suivants :

- le Maître d'Ouvrage ou son représentant (Président) ;
- l'Ingénieur de la Lettre-Commande (Rapporteur) ;
- le Chef de Service du Marché (Membre) ;
- le Spécialiste en Passation des Marchés de la DGB/PAGFI3 (Membre) ;
- le Comptable Matières Compétant (Membre) ;
- le Représentant du MINMAP (Observateur) ;
- le Fournisseur ou son représentant (Membre).

Le fournisseur est convoqué à la réception par courrier avant la date de la réception. Il est tenu d'y assister ou de s'y faire représenter.

Il assiste à la réception en qualité de membre. Son absence équivaut à l'acceptation sans réserve des conclusions de la Commission de réception.

Le Maître d'ouvrage peut faire appel à toute autre personne ayant des connaissances dans le domaine

NB. La représentation sera matérialisée par un mandat de représentation.

Le Fournisseur est convoqué à la réception par courrier au moins dix (10) jours avant la date de la réception. Il est tenu d'y assister ou de s'y faire représenter.

La Commission après contrôle de la fourniture, prépare le procès-verbal des opérations préalables à la réception et procède à la réception provisoire de la fourniture.

Toutefois, en cas de non-conformité du matériel fourni, la Commission de réception se réserve le droit d'exiger au co-contractant, de remplacer les fournitures défectueuses dans un délai, n'excédant pas trois (03) mois.

ARTICLE 13. - ASSURANCE

Les risques de toutes natures pendant le transport jusqu'au lieu de livraison doivent être couverts par une assurance prise par le Fournisseur. Le Maître d'Ouvrage doit être dégagé de toutes obligations.

L'assurance doit représenter cent dix pour cent (110 %) de la valeur CAF des fournitures "magasin à magasin" sur une base "tous risques", y compris les risques de guerre et de grève, dans une monnaie librement convertible. Le Maître d'Ouvrage (ou le Maître d'Ouvrage Délégué) doit être désigné comme bénéficiaire.

CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES

ARTICLE 14. - GARANTIES ET CAUTIONS

11.1. Caution de soumission.

Le cautionnement définitif est fixé à deux pour cent (2%) du montant TTC du marché et doit être constitué

dans les (05) cinq jours qui suivent la notification du marché, et en tout cas avant le paiement. Ce cautionnement peut être remplacé par la garantie d'une caution d'un établissement bancaire de premier ordre agréé par le Ministre en charge des Finances émise au profit du Maître d'Ouvrage ; ou par une caution personnelle et solidaire.

Le cautionnement sera restitué, ou la garantie libérée, dans un délai d'un mois suivant la date de réception des fournitures, à la suite d'une main levée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande du fournisseur.

ARTICLE 15. - GENERALITES – PRIX

Le Fournisseur est réputé avoir une parfaite connaissance de toutes les suggestions imposées pour l'exécution des prestations et de toutes les conditions locales susceptibles d'influer sur cette exécution.

Les prix de la présente Lettre-Commande sont fermes et non révisables. Ils tiennent compte obligatoirement de toutes les fournitures, frais, faux frais et aléas, et sont entendus toutes taxes comprises.

ARTICLE 16. - MONTANT DE LA LETTRE-COMMANDE

Le montant total de la présente Lettre-Commande s'élève à la somme de : (Montant en chiffres)..... F. CFA TTC (Montant en lettres)..... FRANCS CFA TOUTES TAXES COMPRISES) conformément au détail estimatif joint en annexe.

ARTICLE 17. - AVANCES

Il n'est prévu aucune avance de démarrage au titre de la présente Lettre-Commande.

ARTICLE 18. - MODALITES DE PAIEMENT

19.1 Avance de démarrage : Il n'est pas prévu d'avance de démarrage

19.2 Le Cocontractant sera rémunéré sur présentation des factures établies en six (6) exemplaires selon la législation en vigueur après livraison définitive de la totalité des équipements.

ARTICLE 19. - INTERETS MORATOIRES

Les intérêts moratoires éventuels sont payés par état des sommes dues conformément à l'article 147 alinéas 8 (c) du décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics.

ARTICLE 20. - DOMICILIATION BANCAIRE

Le Maître d'Ouvrage (ou le Maître d'Ouvrage Délgué) se libérera des sommes dues au titre de l'exécution de la présente Lettre-Commande par revirement au compte bancaire N°..... ouvert auprès de la..... (Nom de la Banque)..... Au nom de (Fournisseur).....

ARTICLE 21. - VARIATION DES PRIX

Les prix sont fermes et non révisables

ARTICLE 22. - PENALITES DE RETARD

18.1. Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit :

a. Un deux millième (1/2000^e) du montant TTC du marché de base par jour calendaire de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par le marché;

b. Un millième (1/1000^e) du montant TTC du marché de base par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour.

18.2. Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10%) du montant TTC du marché de base.

ARTICLE 23. - REGIME FISCAL

La présente Lettre-Commande est soumise à tous les droits et taxes en vigueur dans la République du Cameroun.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) est à la charge du Maître d'Ouvrage.

ARTICLE 24.- TIMBRE ET ENREGISTREMENT

Sept (07) exemplaires originaux du présent marché seront enregistrés et timbrés exclusivement par les soins et aux frais du Fournisseur, conformément à la réglementation en vigueur.

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 25.- EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE-COMMANDE

Douze (12) exemplaires de la présente Lettre-Commande sont édités et diffusés par les soins du fournisseur et mis à la disposition du Maître d’Ouvrage.

ARTICLE 26. - LITIGES

Tout litige survenant entre les parties contractantes fera l’objet d’une tentative de conciliation par entente directe.

A défaut de règlement à l’amicable, tout différend découlant de la présente lettre commande sera définitivement tranché par la juridiction camerounaise compétente.

ARTICLE 27. - CAS DE FORCE MAJEURE (CCAG article 56)

Les cas de force majeure s’entendent aux effets de forces naturelles que le fournisseur ne pouvait raisonnablement prévoir, ni éviter et aux circonstances susceptibles de dégager sa responsabilité.

En cas de force majeure, le fournisseur ne verra sa responsabilité dégagée que s’il avertit l’Administration de son intention d’évoquer ce cas de force majeure et ce avant la fin du 20^{ème}jour qui succède à l’événement. Il appartient à l’Administration d’apprécier le caractère de force majeure et les preuves fournies par le prestataire.

ARTICLE 28. - RESILIATION DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente Lettre-Commande peut être résiliée dans les conditions et formes prévues par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 29. - VALIDITE DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente Lettre-Commande ne sera valide qu’après sa signature par le Maître d’Ouvrage et n’entrera en vigueur qu’à sa notification au Fournisseur.

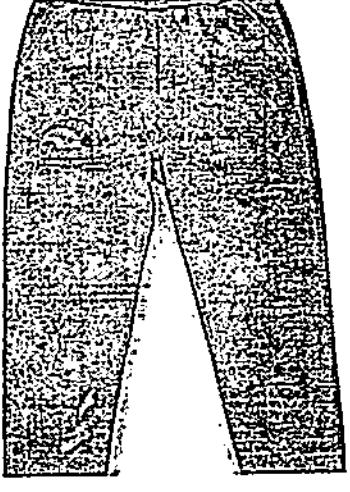
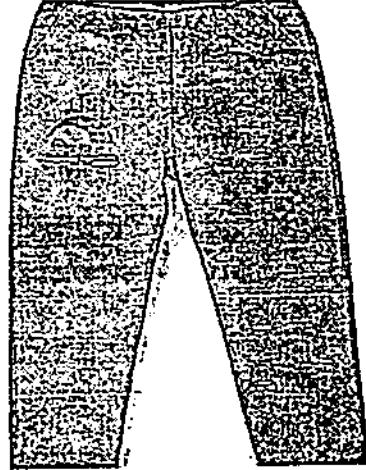
K

ANNEXE 1 : DESCRIPTION TECHNIQUE DES FOURNITURES

FOURNITURE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS AU PSSFP

Numéro de série	Description		
Désignation	Libellé	Poids	Quantité
Survêtement	Jaquette de marque en coton bleu et gris, de marque de haute qualité selon les échantillons fournis au client. Impression du logo en 4 couleurs sur jaquette de marque Taille : S – 4XL, Poids : entre 440 et 740 grammes	Entre 880 et 1 480 grammes	500
	Pantalon de marque en coton bleu et gris, de marque de haute qualité avec pantalon Tissus de haute qualité Impression de logo en 4 couleurs Taille : S – 4XL, Poids : entre 440 et 740 grammes		500
	S : 20 ; M : 50 ; L : 40 ; XL : 180 ; 2XL : 160 ; 3XL : 30 ; 4XL : 20.		



Le fournisseur dispose d'un délai de trente (30) jours à compter de la date de signature de l'ordre de service pour effectuer la livraison.

K

ANNEXE 2. : BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

N°	DESCRIPTION DE L'ARTICLE	PRIX UNITAIRES EN CHIFFRE	PRIX UNITAIRES EN LETTRE
01	PANTALON DE SURVETEMENTS GRIS		
02	PANTALON DE SURVETEMENTS BLEU ROYAL		
03	HAUT DE SURVETEMENTS BLEU ROYAL		
04	HAUT DE SURVETEMENTS GRIS		
05	FLOCAGE LOGO COEUR		
06	FLOCAGE TEXTE DOS		
07	CONCEPTION ET DESIGN		

8

ANNEXE 3 : DEVIS QUATITATIF ET ESTIMATIF

N°	DESCRIPTION DE L'ARTICLE	QTE	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
1	PANTALON DE SURVETEMENTS GRIS	250		
2	PANTALON DE SURVETEMENTS BLEU ROYAL	250		
3	HAUT DE SURVETEMENTS BLEU ROYAL	250		
4	HAUT DE SURVETEMENTS GRIS	250		
5	FLOCAGE LOGO COEUR	500		
6	FLOCAGE TEXTE DOS	500		
7	CONCEPTION ET DESIGN	FF		
MONTANT HORS TAXES				
MONTANT TVA (19,25%)				
MONTANT TOTAL TTC				
MONTANT AIR (5,5% ou 2,2%)				
MONTANT NET A PAYER				

f

PAGE 35 ET DERNIERE
LETTRE-COMMANDE

N°/LC/MINFI/SG/PSSFP/UAAF/SPM/2025 DU
PASSEE APRES DEMANDE DE COTATION N°/DC/MINFI/SG/PSSFP/UAAF/SPM/2025 DU ...

AVEC LA SOCIETE :.....(Raison sociale et adresse du Fournisseur)

POUR LA FOURNITURE ET LIVRAISON DES EQUIPEMENTS SPORTIFS AU PSSFP.

MONTANT DE LA LETTRE-COMMANDE :

(En chiffres)..... FRANCS CFA TOUTES TAXES COMPRISES

(En lettres).....FRANCS CFA TOUTES TAXES COMPRISES

DELAI DE LIVRAISON :

LUE ET ACCEPTEE
LE FOURNISSEUR

YAOUNDE, le

SIGNEE PAR LE MAITRE D'OUVRAGE

YAOUNDE, le

ENREGISTREE

YAOUNDE, le

